

## NOTE AUX PARENTS SERVICE INTENDANCE

### A LIRE ATTENTIVEMENT

Chaque parent devra compléter et retourner la fiche intendance (verso) pour chacun de leur enfant **MÊME SI CELUI-CI EST EXTERNE**



**CHANGEMENT CETTE ANNÉE POUR LE RÉGIME DEMI-PENSIONNAIRE**

Pour l'élève bénéficiaire de la bourse du lycée :

**Pour l'entrée en seconde de votre enfant, vous allez constituer (sous conditions de ressources) un dossier de bourse. Si vous en êtes bénéficiaire (notification d'accord reçue), vous recevrez de l'intendance un avis aux familles :**

- **pour l'élève externe ou demi-pensionnaire à l'unité**, cet avis est adressé par mail au responsable bénéficiaire des bourses chaque trimestre.
- **pour l'élève demi-pensionnaire au forfait**, la bourse est déduite du montant de la facture de demi-pension même lorsque les responsabilités financières pour l'élève ne sont pas assumées par la même personne.

La somme à percevoir sera versée sur le compte du responsable bénéficiaire des bourses **en chaque fin de trimestre** (décembre, mars et juillet).

Pour l'élève demi-pensionnaire AU FORFAIT:

Nous demandons aux parents d'être très vigilant sur le contenu des informations transmises et de bien **prendre connaissance du règlement intérieur de la demi-pension** disponible sur le site de la Cité scolaire Henri IV – Menu : Intendance et restauration scolaire.

***Le choix du régime formulé sur la fiche intendance sera validé à la rentrée et pour le restant de l'année scolaire et facturé par conséquent du montant forfaitaire chaque trimestre.***

***Cependant, vous pourrez à la rentrée modifier ce choix via le formulaire de changement de régime ou de jours (à disposition sur le site) qui devra être transmis directement au service intendance. Seule cette démarche sera prise en compte et dans le respect des délais. Aucune réclamation ne sera acceptée.***

L'avis aux familles (somme à régler) est adressé par mail au responsable qui paye la facture chaque trimestre.

**Le RIB demandé ne servira en aucun cas à un prélèvement sur votre compte mais uniquement au versement des bourses ou un éventuel trop perçu.**

**En cas de dossier incomplet ou de non retour, votre enfant sera considéré comme externe. Dans ces conditions, votre enfant ne pourra pas déjeuner dans l'établissement à la rentrée scolaire.**

FICHE INTENDANCE LYCÉE  
RENTRÉE SCOLAIRE 2022-2023



CITE SCOLAIRE HENRI IV  
1 rue Ignace Bruneau - 34500 BEZIERS  
Mail : [intendance.henri4@ac-montpellier.fr](mailto:intendance.henri4@ac-montpellier.fr)

A TRANSMETTRE OBLIGATOIREMENT AU SERVICE INTENDANCE

■ **ELEVE :**

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

NE(E) LE : \_\_\_\_\_ GENRE : F  M

■ **REGIME CHOISI POUR L'ANNEE SCOLAIRE**

EXTERNE       DEMI-PENSIONNAIRE :     AU FORFAIT       A L'UNITÉ

*Ce choix est valable à partir de la rentrée de septembre. Vous pouvez changer de régime et de jours uniquement via le formulaire de changement de régime et remis directement à l'intendance jusqu'au 30 septembre.  
Passé ce délai, plus aucun changement n'est accepté et reste définitif pour l'année scolaire.*

■ **RESPONSABLE FINANCIER DE L'ELEVE : PAYE LES FACTURES**

(1 seul choix) Père  Mère  Autre , préciser : \_\_\_\_\_

Je soussigné(e), M./Mme \_\_\_\_\_, responsable financier de l'élève coché ci-dessus, reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur de la demi-pension et m'engage à le respecter.

Aussi, j'ai bien pris note que si l'élève demi-pensionnaire au forfait est bénéficiaire des bourses, celles-ci sont déduites du montant de la facture de demi-pension même lorsque les responsabilités financières pour l'élève ne sont pas assumées par la même personne.

■ **MAIL du responsable financier (obligatoire pour l'envoi des avis aux familles) :**

\_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

■ **SIGNATURE du responsable financier** → \_\_\_\_\_

***Pour toute nouvelle arrivée de votre enfant dans notre lycée, notamment l'entrée en seconde, vous devez joindre obligatoirement un RIB au nom du responsable financier de l'élève cité ci-dessus, agrafé ou collé ici.***

***Celui-ci servira uniquement pour un éventuel remboursement de trop perçu ou le versement des bourses mais en aucun cas pour un prélèvement sur votre compte.***

■ **Votre enfant fréquentait le Lycée Henri IV l'année scolaire précédente, avez-vous changé vos coordonnées bancaires ?** : NON  OUI  → Si OUI, veuillez nous transmettre avec cette fiche un nouveau RIB